



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 24/23 OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE PAR LA COMPAGNIE PICCOLA VELOCITA - REPRESENTATION SUPPLEMENTAIRE LE 22 MARS 2023

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la Décision N° 21/23 du 20 Mars 2023 approuvant l'organisation d'un spectacle le 22 Mars par la Compagnie PICCOLA VELOCITA,
- Vu la nécessité d'organiser une représentation supplémentaire le 22 Mars 2023.

DECIDE d'approuver l'avenant au contrat de cession de droits d'exploitation établi entre la commune et la Compagnie PICCOLA VELOCITA.

DIT que le coût de la représentation supplémentaire est fixé à 400 €.

DIT que le paiement de la somme due au PRODUCTEUR sera effectué par mandat administratif à l'issue de la représentation sur présentation d'une facture détaillée.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 30 mars 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 11/04/23
Et de la publication ou notification le 11/04/23